

3. Brancher la tringle sur le renvoi de frein arrière.
 4. Monter la pédale de frein et bloquer le boulon de fixation. (Fig. 14-19)
 5. Remonter la roue arrière en suivant les directives données page 130.
 6. Pour vérifier la garde à la pédale de frein, lever la roue arrière en mettant la moto sur béquille. Faire tourner la roue arrière à la main et noter la distance parcourue par la pédale avant le début du freinage. La garde nominale est d'environ 25mm. (Fig. 14-20) Si un réglage est nécessaire, l'effectuer en tournant l'écrou de réglage, du frein arrière, sens des aiguilles d'une montre pour diminuer la garde, sens contraire des aiguilles d'un montre pour augmenter cette garde. (Fig. 14-21)
- Nota :** Lorsque le réglage a été effectué, s'assurer que la découpe de l'écrou de réglage porte bien sur l'axe du renvoi de frein arrière.

Si la roue arrière équipée a été avancée ou reculée, comme par exemple après un réglage de la tension de la chaîne de transmission, le frein arrière doit être réglé.

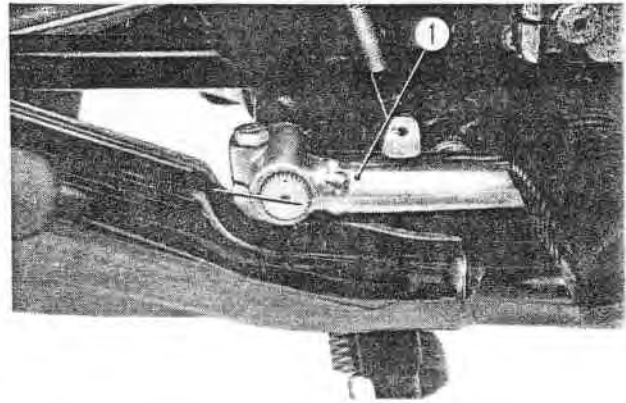


Fig. 14-19 ① Pédale de frein arrière

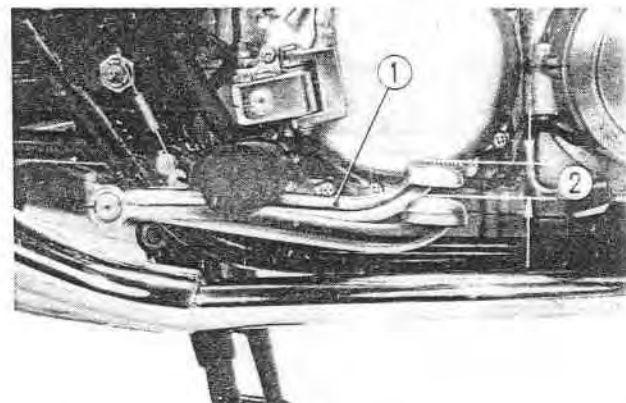


Fig. 14-20 ① Pédale de frein arrière
② Garde à la pédale de frein

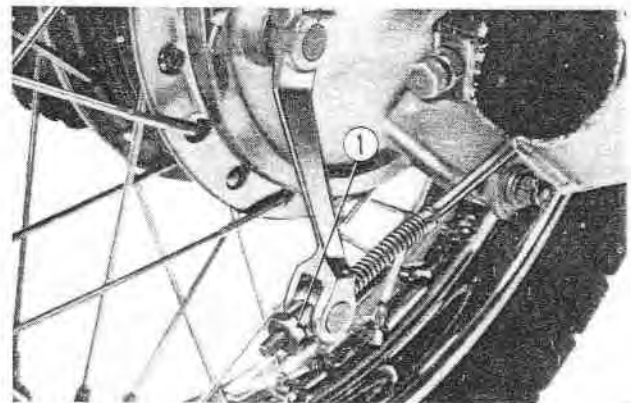


Fig. 14-21 ① Ecrou de réglage du frein arrière